



LA PRÉSIDENTE

Agen, le 02 MARS 2026

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Frappé de plein fouet par la tempête Nils le 11 février dernier, puis par la tempête Pedro huit jours plus tard, le Lot-et-Garonne commence tout juste à se relever d'un épisode hors normes.

Les pluies records, les inondations et les crues majeures ont en effet causé des dégâts considérables. Au plus fort de l'événement, dans notre département, 70 000 foyers ont été privés d'électricité, 232 routes et 9 ponts ont été fermés à la circulation, et près de 4 000 personnes n'ont plus été alimentées en eau potable.

À l'heure de la décrue, habitants, entreprises, agriculteurs et collectivités locales font face à une situation d'une exceptionnelle gravité.

Durant cette crise, nous tenons à saluer la mobilisation sans faille des personnels engagés : services de l'État, services départementaux d'incendie et de secours, protection civile, gendarmerie et agents des collectivités locales, qui ont permis de protéger et de sécuriser les populations sans perte humaine.

Des renforts nationaux ont par ailleurs été accueillis lundi 23 février et l'état de catastrophe naturelle reconnu par arrêté du 24 février dans 63 communes de Lot-et-Garonne. Nous vous remercions pour cette réactivité.

Toutefois, devant l'ampleur des dégâts, il n'est malheureusement pas exagéré de dire que la « crise » peut désormais s'inscrire dans la durée, sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Nous devons déjà penser à l'après : à court et moyen terme pour soutenir les Lot-et-Garonnais confrontés aux difficultés, et à long terme, car ce type d'événements, sous l'effet du réchauffement climatique, est malheureusement amené à se reproduire, en Lot-et-Garonne comme dans d'autres territoires. Chaque année, la France est confrontée à des inondations de plus en plus fréquentes.

Dans le cadre de ses compétences de solidarité humaine et territoriale, fidèle à ses valeurs, le Conseil départemental va très prochainement se réunir pour définir une réponse d'urgence et prendra toute sa part pour accompagner notamment les mairies, les agriculteurs et les acteurs médico-sociaux face à une situation qui risque de devenir récurrente.

Alors que les finances départementales sont, comme vous le savez, contraintes, c'est un effort supplémentaire de 5 millions d'euros que nous devons d'ores et déjà engager (sous réserve d'un audit plus complet de notre réseau routier) afin d'assurer notre rôle protecteur auprès de la population.

Dans ce contexte, et au regard de l'ampleur des dégâts, nous faisons appel à la solidarité nationale afin que l'État apporte des réponses fortes pour accompagner l'ensemble des acteurs durement touchés.

- **A destination des collectivités territoriales** tout d'abord, en instituant un fonds *ad hoc* pour permettre aux communes sinistrées d'engager immédiatement les travaux indispensables à la sécurisation et à la reconstruction. Le coût des réparations sera en effet bien supérieur aux capacités financières des petites communes de notre territoire. Nos collectivités doivent également bénéficier d'un accompagnement technique et administratif continu après la catastrophe, reposant sur une solidarité organisée à l'échelle régionale.
- **A destination du secteur agricole également.** La tempête Nils et les inondations qui l'ont accompagnée ont porté un coup sévère au monde agricole. L'ampleur des dégâts est considérable : près de 10 000 hectares sont concernés, d'innombrables serres ont subi de plein fouet la violence des éléments et de nombreuses exploitations ont été submergées par les eaux. Au total, ce sont 600 exploitations qui se trouvent en situation de sinistre, dont une centaine dans un état particulièrement critique. Outre les indemnisations des pertes de fonds et de récoltes, **il est indispensable qu'un fonds d'urgence spécifique et conséquent soit mobilisé pour soutenir les exploitations, ainsi que des aides à l'investissement.**
- **A destination plus largement du monde industriel et économique.** De nombreuses usines et entreprises seront contraintes de suspendre leur activité pour une durée indéterminée, générant des effets négatifs sur l'ensemble du territoire. Au-delà des indemnisations, l'État aurait un rôle essentiel à jouer en accompagnant ces entreprises afin de soutenir la relance de l'activité.

Outre ces aides spécifiques, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Premier Ministre, **que le sujet des digues cristallise la colère des élus locaux et des administrés.**

Le transfert des digues domaniales de l'État aux EPCI, mis en œuvre depuis 2024, n'a ainsi pas fait l'objet d'un accompagnement suffisant de la part de l'État, et le coût des travaux à réaliser, estimé au total à 15 milliards d'euros par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), est trop élevé pour de nombreux EPCI par rapport aux recettes offertes par la taxe. Dans un contexte d'inondations répétées, la gestion des digues devient de fait un fardeau impossible à assumer financièrement.

Malheureusement, la taxe GEMAPI n'est pas à la hauteur des enjeux, non seulement au regard des montants insuffisants pour la prévention des inondations, mais aussi de l'objectif d'assurer une véritable solidarité financière entre les EPCI.

C'est pourquoi nous appelons de nos vœux **une réflexion autour du financement de la taxe GEMAPI par l'instauration, a minima, d'une solidarité amont / aval entre territoires.**

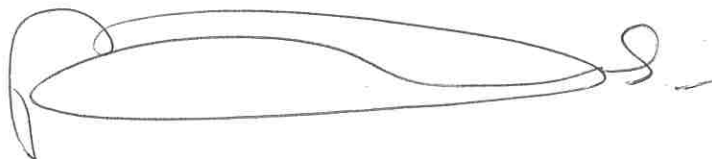
Sur l'ensemble de ces enjeux, Monsieur le Premier ministre, je me tiens à votre disposition pour un échange, aux côtés d'une délégation de maires particulièrement touchés par ces événements. Cette rencontre pourrait nous permettre d'envisager conjointement et collectivement des réponses à la fois immédiates et durables face à ces risques qui fragilisent nos territoires.

Je me tiens également à votre disposition pour vous accueillir en Lot-et-Garonne, afin d'appréhender concrètement ces enjeux sur le terrain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Respectueusement

Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

